



Ouest Diagnostics

Expertises des biens immobiliers.

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 23-01-189-NINIMA
Date du repérage : 25/01/2023
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 03 h 20

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Hauts-de-Seine Adresse : 10 Rue Jean bleuzen (3; cave 53) Commune : 92170 VANVES Section cadastrale J, Parcelle(s) n° 84 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. 2; Etage RDC, Lot numéro 3; cave 53	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . Madame NINIMA Adresse : 3 Allée du 85 Mai 1945 92150 SURESNES
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Venezia et Associés - Huissiers de Justice (Laval, Lodieu, Quillet, Blanchon, Dorol) - Accueil Adresse : 130 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine	Repérage Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : SOGNY Vincent Raison sociale et nom de l'entreprise : OUEST DIAGNOSTICS Adresse : 2 rue Maurice BERTEAUX 78711 MANTES LA VILLE Numéro SIRET : 494371750 Désignation de la compagnie d'assurance : ... Compagnie ALLIANZ Numéro de police : 80810671	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 48,85 m² (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-cinq)
Surface au sol totale : 48,85 m² (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-cinq)

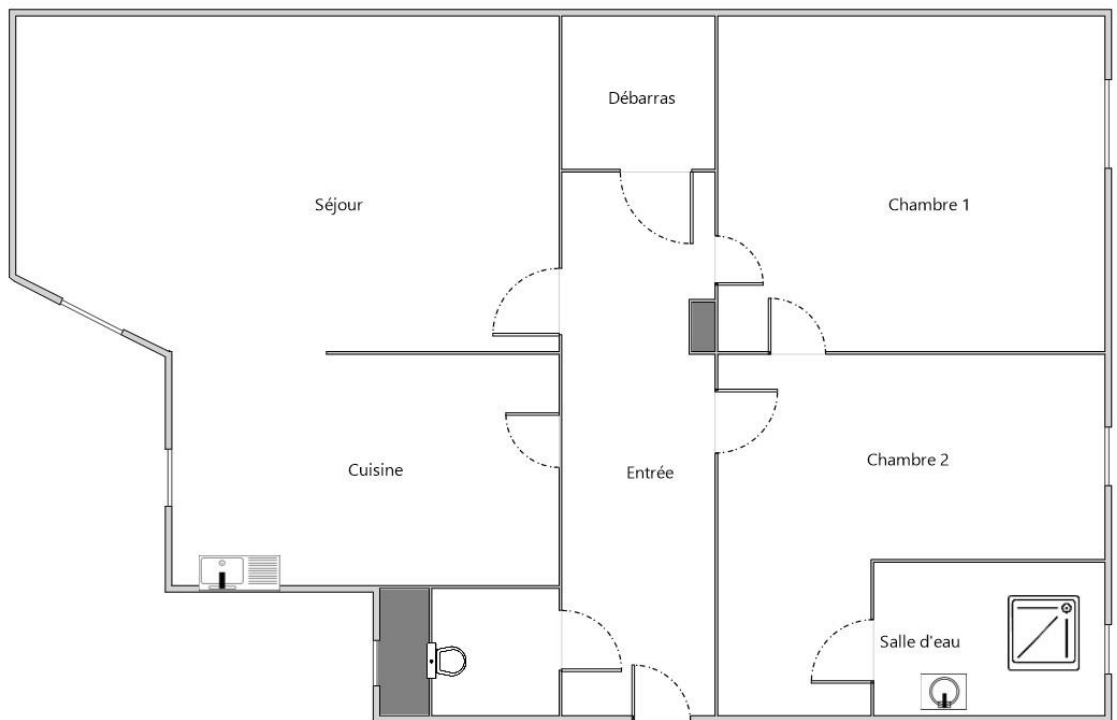
Résultat du repérageDate du repérage : **25/01/2023**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**Liste des pièces non visitées : **CAVE (NON LOCALISABLE)**Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **HUISSIER**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	3	4,44	4,44	
Cuisine	3	5,49	5,49	
Séjour	3	10,96	10,96	
Débarras	3	2	2	
Chambre 1	3	13,11	13,11	
Chambre 2	3	10,38	10,38	
Salle d'eau	3	1,66	1,66	
WC	3	0,81	0,81	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 48,85 m² (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-cinq)****Surface au sol totale : 48,85 m² (quarante-huit mètres carrés quatre-vingt-cinq)**Fait à **VANVES**, le **25/01/2023**Par : **SOGNY Vincent**

Aucun document n'a été mis en annexe



Attention : Sauf mission différente spécifiée à la commande, il n'est pas prévu la conformité du relevé aux documents de l'origine de la propriété (en particulier attributions abusives de surfaces ou modifications non autorisées de ces surfaces qui pourraient ensuite être remises en cause, typiquement terrasse ou balcon qui a été clos et couvert sans autorisation de la copropriété et permis de construire : partie commune à usage privatif...) Il appartient aux parties et à leurs conseils d'être particulièrement vigilant et de vérifier que les surfaces décrites correspondent bien au lot de copropriété objet de la transaction.

La garantie est limitée à un an après la signature de l'acte authentique pour lequel l'attestation a été délivrée et au seul bénéfice de l'Acheteur de la prestation

Observations : Ce certificat est établi sous la réserve de la conformité à l'état descriptif de division.